

Clichy, le mardi 1er décembre 2020

Mesdames les Présidentes de Clubs,
Messieurs les Présidents de Clubs,
Chers amis,

Les dernières prises de parole du Président de la République le mardi 24 novembre et du Premier Ministre le jeudi 26 novembre ont détaillé les mesures et les conditions d'un déconfinement progressif dont je vous prie de trouver ci-dessous une synthèse des mesures déclinées à nos pratiques aquatiques.

A partir du samedi 28 novembre

Alors que l'accès aux équipements aquatiques est toujours possible pour les publics identifiés par le ministère en charge des Sports comme prioritaires (groupes scolaires et périscolaires, sportifs professionnels et de haut-niveau, personnes à handicap reconnu, pratiquants sur prescription médicale...), les activités sportives individuelles sortant du champ scolaire peuvent également reprendre pour les mineurs, mais dans des équipements découverts uniquement (de type PA). Au regard des particularités de la pratique en piscine, nous entendons défendre un retour de tous les publics dans les bassins annuels extérieurs (dits « nordiques ») et nous sommes confiants sur l'arbitrage que nous pourrions obtenir du ministère en charge des Sports en ce sens.

Pour toute question à ce sujet, le contact reste le même : equipement@ffnatation.fr

Les pratiques aquatiques en milieu naturel (mer, lac, rivière...) peuvent également reprendre, bien que la saison ne s'y prête guère, dans le cadre de la nouvelle attestation permettant la pratique sportive dans l'espace public dans le respect de 20 km, 3 heures et une fois par jour.

A partir du 15 décembre

Un couvre-feu partout en France de 21 heures à 7 heures du matin succède au confinement. Sans limite de déplacement, les activités aquatiques peuvent reprendre pour les mineurs dans tout type d'équipement et devraient marquer un premier retour des pratiques associatives en piscine. Concernant les publics majeurs, seul un retour dans les équipements de plein air est à ce stade envisagé.

Là encore, il m'appartient de défendre auprès de nos instances la pratique individuelle et collective de tous en milieu aquatique nordique voire couvert, qui, seule, saura convaincre les exploitants de piscine d'un retour progressif vers la normale. J'apporte également mon soutien total aux demandes institutionnelles visant à faire valoir la licence sportive comme attestation de dérogation au couvre-feu, à l'image du dispositif imaginé pour les théâtres et les cinémas.

A partir du 20 janvier

Si la situation sanitaire le permet, nous devrions enfin pouvoir reprendre l'ensemble de nos activités normalement avec la possibilité pour les adultes de retrouver une activité individuelle ou collective, en intérieur et en extérieur. Cette reprise générale devrait s'organiser dans le cadre d'un protocole sanitaire renforcé, à l'instar des mesures qu'avait pu préconiser la Fédération à partir du mois de juin 2020, et je suis confiant dans la capacité de nos structures à retrouver le chemin des compétitions. Les services fédéraux travaillent également d'ici une plus large reprise à proposer des dispositifs de compétition à distance pour que les compétiteurs puissent retrouver au plus vite un esprit de confrontation et de dépassement.

Comme j'ai déjà pu vous le dire et vous l'écrire, je mesure vos attentes et ne peux me satisfaire de ces premières annonces. La FFN ne cesse de déployer ses efforts pour défendre pleinement les intérêts de ses clubs affiliés et de ses licenciés auprès des pouvoirs publics. En lien avec le Comité National

Olympique et Sportif Français et l'ensemble du mouvement sportif, un retour plus global à la pratique sportive dans les clubs nous paraît essentiel pour maintenir de fragiles équilibres.

J'entends d'ailleurs demander des explications sur les mesures d'aides financières complémentaires qui doivent être mises en œuvre suite aux dernière annonces.

Alors que l'horizon sanitaire semble s'éclaircir, nous mûrissons tous l'espoir que les efforts que nous avons faits dans l'application des mesures gouvernementales permettront une reprise entière de nos activités dès le 20 janvier prochain. Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour vous aider, vous accompagner dans cette reprise.

- [Téléchargez Protocole de reprise d'activités sportives des mineurs \(Ministère des Sports\)](#)
- [Téléchargez Décret no 2020-1454 du 27 novembre 2020](#)
- [Téléchargez les déclinaisons des décisions sanitaires pour le sport valables du 28 novembre au 15 décembre 2020](#)

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes de Clubs, Messieurs les Présidents de Clubs, Chers amis, l'expression de ma plus haute considération.

Gilles Sézionale
Président de la FFN

